

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Ministère du Travail, du Dialogue social,
et des Relations avec les Institutions (MTDSRI)



INSTITUTION DE COORDINATION DE L'ASSURANCE
MALADIE OBLIGATOIRE DU SENEGAL

Systeme d'Information de l'Assurance Maladie obligatoire

Résidentiels du SIAMO

6, 7 et 8 sept 2022



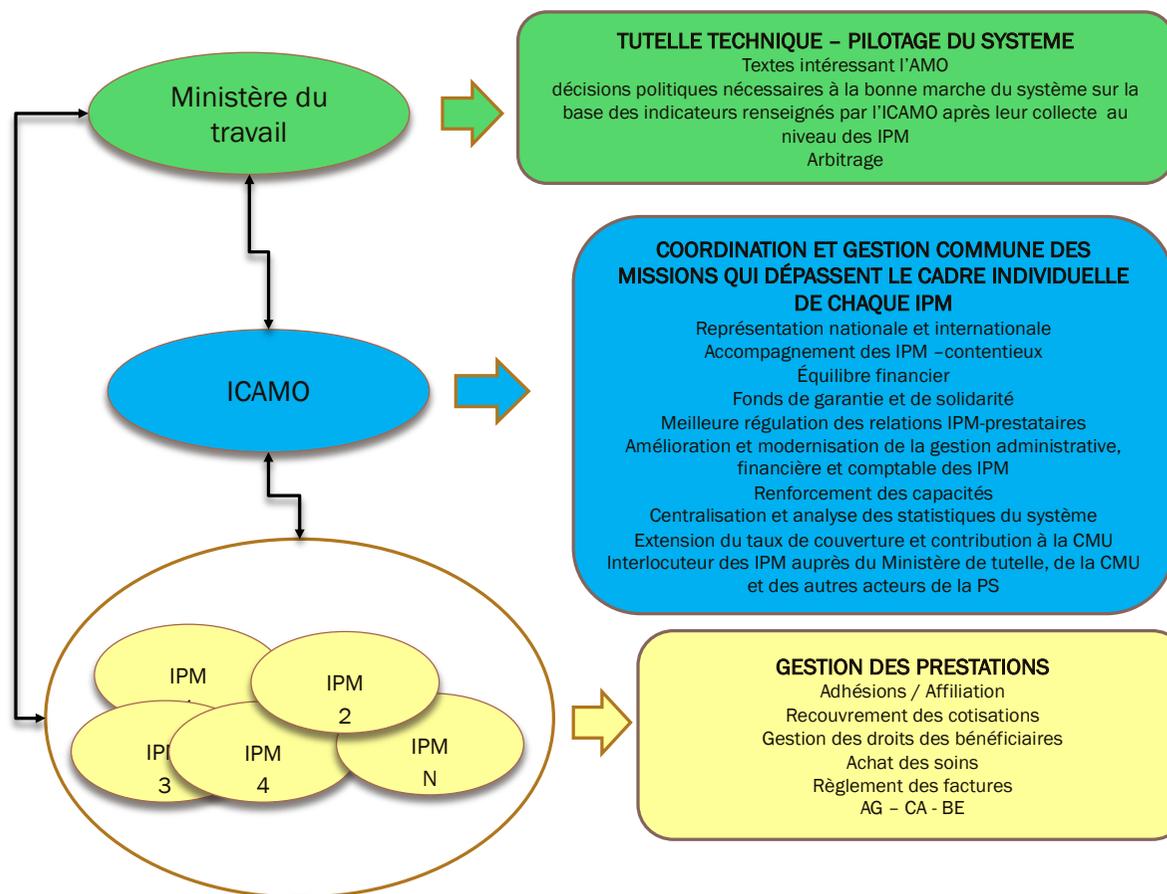
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Introduction au projet

Le Ministère du travail, l'ICAMO et les IPM



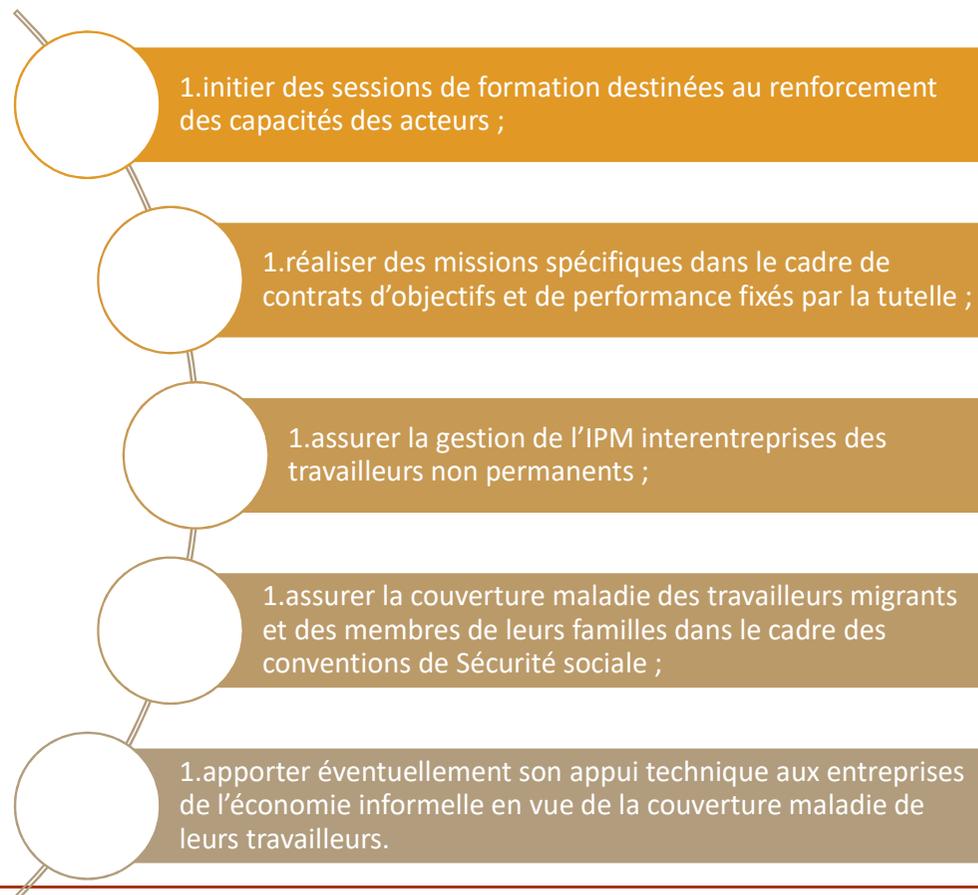
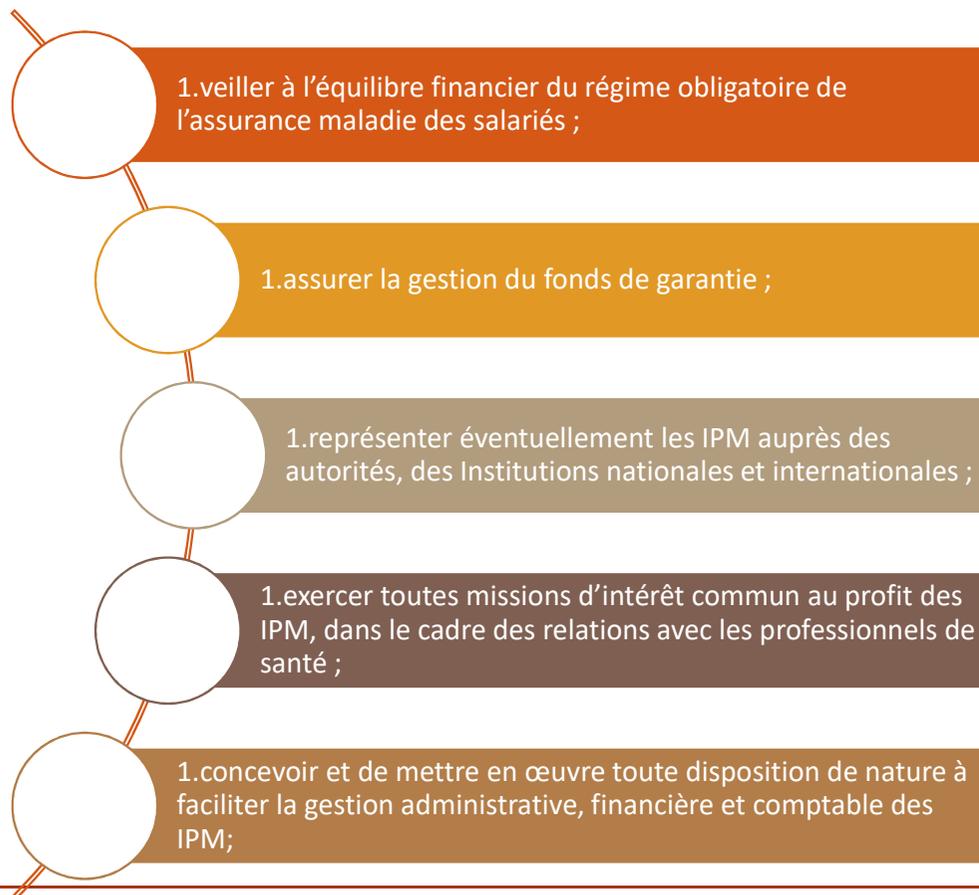
MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



Les missions de l'ICAMO



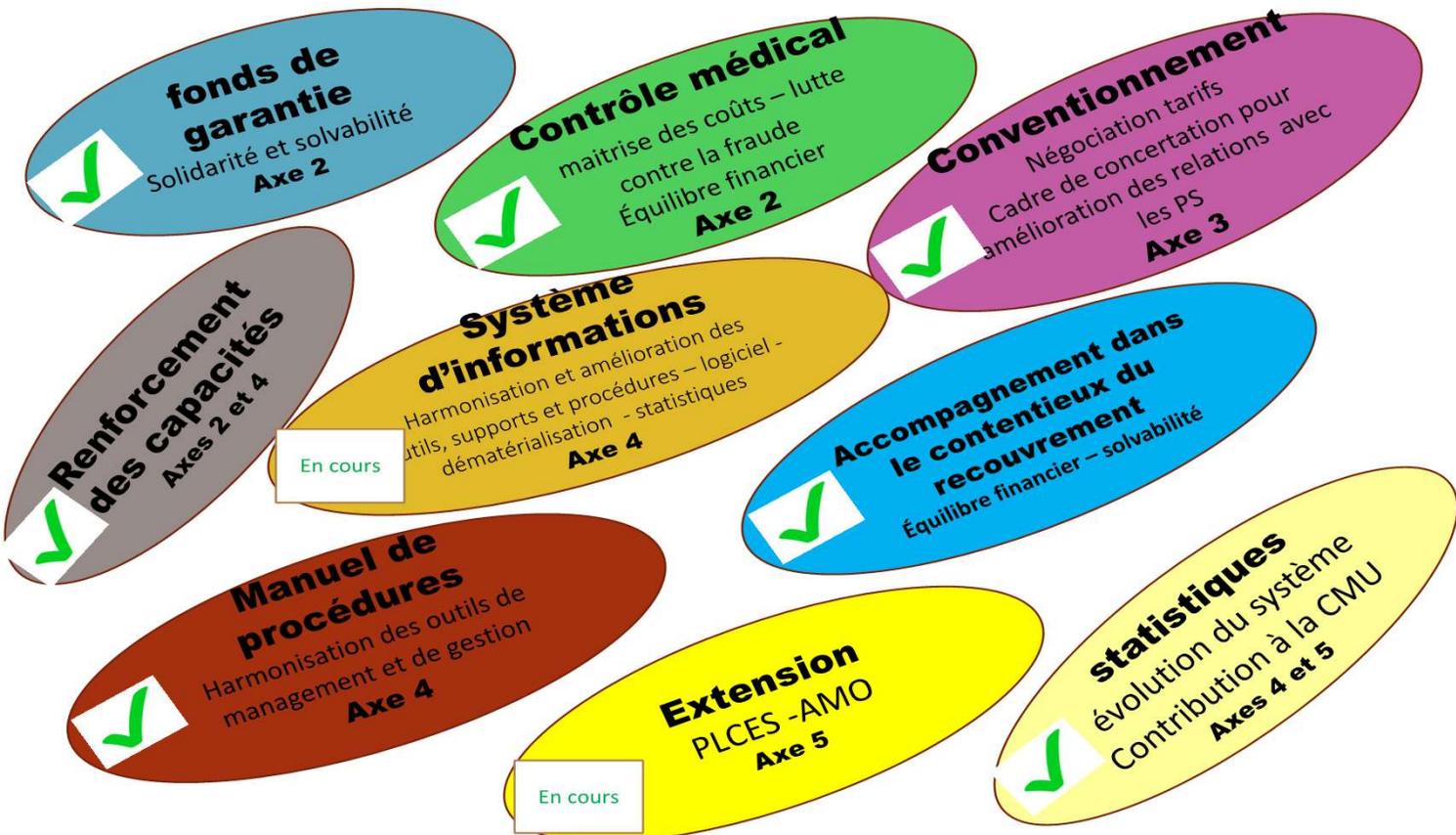
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



Le plan stratégique quinquennal (2018 – 2022) État des services prévus pour les IPM



MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS





le **fonds de garantie** destiné à améliorer votre solidarité et votre solvabilité est **disponible** depuis 2019.

Désormais, Il doit y avoir moins de conflits dus au non règlement des factures des prestataires de soins car si vous ne pouvez pas honorer ces factures, le fonds de garantie peut se substituer à vous.



La négociation avec les prestataires



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

la négociation avec les prestataires de soins en vue d'une meilleure régulation de vos relations est **une réalité**.

Des protocoles d'accord issus des négociations avec les médecins, les pharmaciens et les biologistes privés sont signés et doivent servir de base de contractualisation entre vos IPM et ces acteurs. La négociation avec les hôpitaux est en bonne voie pour cette année.





L'accompagnement et le renforcement de capacité

○ L'accompagnement de vos Institutions dans le **contentieux du recouvrement** est **effectif**

○ Le **renforcement des capacités** des gestionnaires d'IPM en vue d'une gestion saine et d'une meilleure gouvernance de vos Institutions est **une réalité** au regard des sessions annuelles organisées

○ Le **manuel de procédures** destiné à la normalisation et à l'uniformisation de vos procédures et méthodes de gestion est **disponible**

○ Le **contrôle médical** destiné à une meilleure maîtrise des coûts et à la lutte contre la fraude est **une réalité**. votre médecin conseil est recruté et est à votre disposition

○ **Les données de l'assurance maladie** des travailleurs sont **remontées** à travers l'ARDAMO et sont mises à la disposition de la tutelle pour lui permettre de mesurer votre poids dans le financement de la santé, votre contribution à la couverture sociale de la population sénégalaise et pour vous défendre aux instances de décision





La balle est donc dans votre camp !

Il vous appartient d'utiliser ces différents services mis à votre disposition pour rendre vos IPM attrayantes et hisser la branche de l'assurance maladie obligatoire à un niveau de gestion, **de gouvernance et de pilotage optimal.... !**

Le projet SIAMO



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le projet du SIAMO qui s'inscrit dans la cinquième mission déclinée
dans les statuts de l'ICAMO :

Nouveau

concevoir et mettre en œuvre toute disposition de nature à faciliter
la gestion administrative, financière et comptable des IPM



1

Phase de conception du projet :

- **étude diagnostique sur l'existant informatique des IPM** afin de connaître leur situation réelle en matière informatique tant sur le plan des équipements, des logiciels, des réseaux et de la codification.
- A partir des résultats de cette étude, les **orientations stratégiques** auxquelles doit répondre le SIAMO ont été définies
- Sur la base de ces orientations stratégiques, le **schéma directeur informatique du système d'information de l'AMO (SDI-SIAMO)** été élaboré avec un portefeuille de 28 projet à mener

2

Phase de mise en œuvre :

- **cahier des charges du logiciel** métier des IPM élaboré
- **étape 1** de la mise en œuvre: **phase pilote**
- **étape 2** de la mise en œuvre : **déploiement et généralisation**

Constat et recommandations de l'étude diagnostic



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



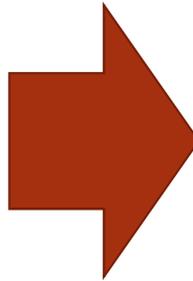
L'étude recommande principalement de :

- doter toutes les IPM d'équipements informatiques modernes
- Procéder à l'équipement de la tutelle et de l'ICAMO ;
- mettre à jour les systèmes d'exploitation qui pour la plupart des IPM sont obsolètes
- assurer l'accès à internet à toutes les IPM, la tutelle et l'ICAMO en ayant un partenariat avec les fournisseurs d'accès à Internet ;
- élaborer un manuel de procédures et de gestion des IPM et faire une circulaire pour généraliser son utilisation, éditer et vulgariser un référentiel de gestion et d'administration ;
- concevoir un système unique et standardisé de codification des actes des IPM conformément à la nomenclature générale des actes médicaux ;
- dématérialiser le parcours de soins des IPM par la mise en place progressive d'un système de carte à puce qui prend en compte entre autres les aspects du contrôle médical ainsi que la lutte contre la fraude sur les bénéficiaires, les actes et les prix .



Rappel des principales orientations stratégiques du SIAMO

- Permettre un meilleur pilotage du système en développant le rôle et les moyens de l'ICAMO ;
- Améliorer l'efficacité des IPM, la qualité du service aux différents usagers et développer la couverture de la population bénéficiaire ;
- Améliorer les processus et proposer des services innovants en s'appuyant sur les opportunités du numérique ;
- Proposer un plan de transformation qui implique les acteurs en présence.



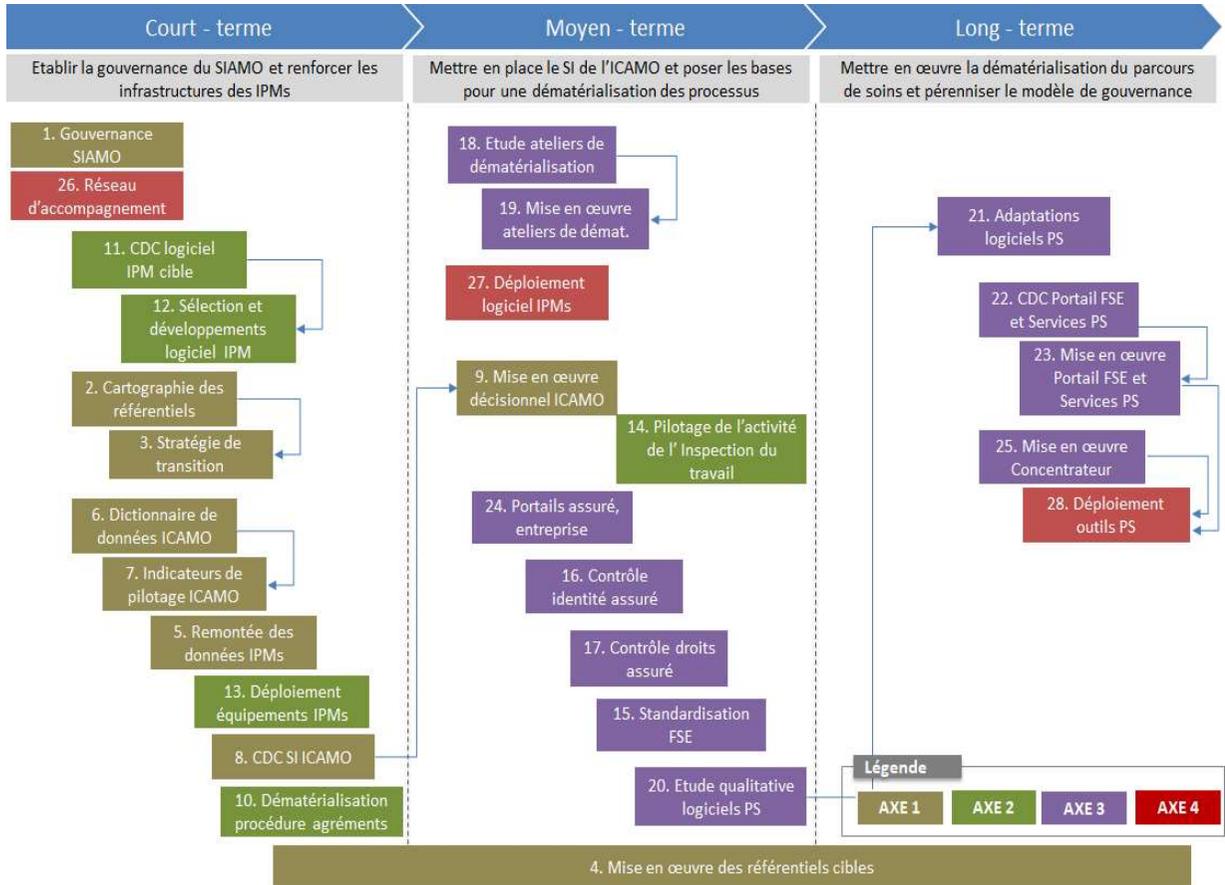
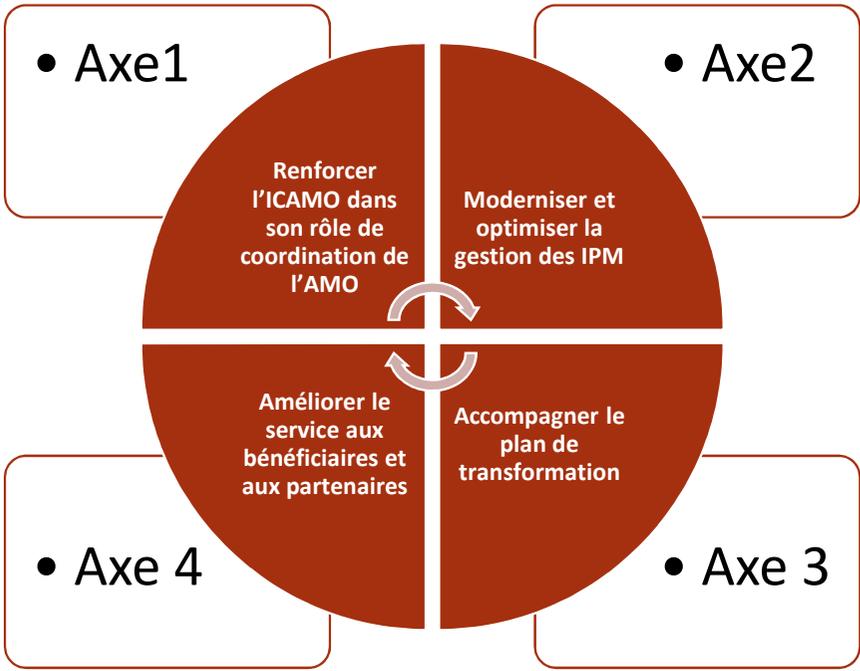
Rappel des grands domaines issus des orientations stratégiques

- La gestion des référentiels dans le but de maîtriser les informations relatives à tous les acteurs et toutes les ressources impliquées dans le champ de l'assurance maladie ;
- L'harmonisation et la dématérialisation des processus avec l'objectif d'une meilleure coordination des acteurs dans le cadre du parcours de soin des patients en s'appuyant sur l'usage de solutions numériques et l'informatisation des IPM ;
- Le développement des services numériques pour chacun des acteurs dans le but de faciliter l'exercice de leur rôle ;
- La création d'un environnement décisionnel permettant le pilotage « éclairé » du système en améliorant la connaissance de l'ensemble des acteurs ;
- La mise en œuvre d'infrastructure et de solution technologiques à l'état de l'art et garantissant l'évolution et l'interopérabilité ainsi que la mutualisation.

Rappel du portefeuille de projet du SDSIAMO



MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



Une phase pilote : cinq composantes



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



La phase pilote du SIAMO

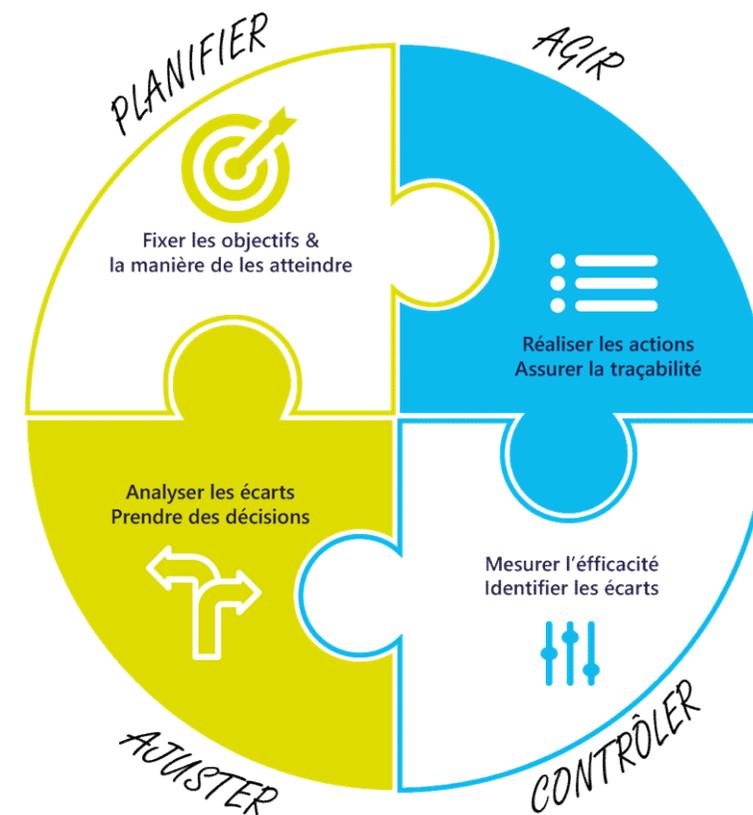


MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

une **phase pilote** sert de test pour vérifier l'adéquation entre ce qui a été conçu et la réalité du terrain

Dans ce sens, votre implication et vos retours sont essentiels pour confirmer la pertinence des choix opérés ou pour s'ajuster à chaque fois que de besoin.

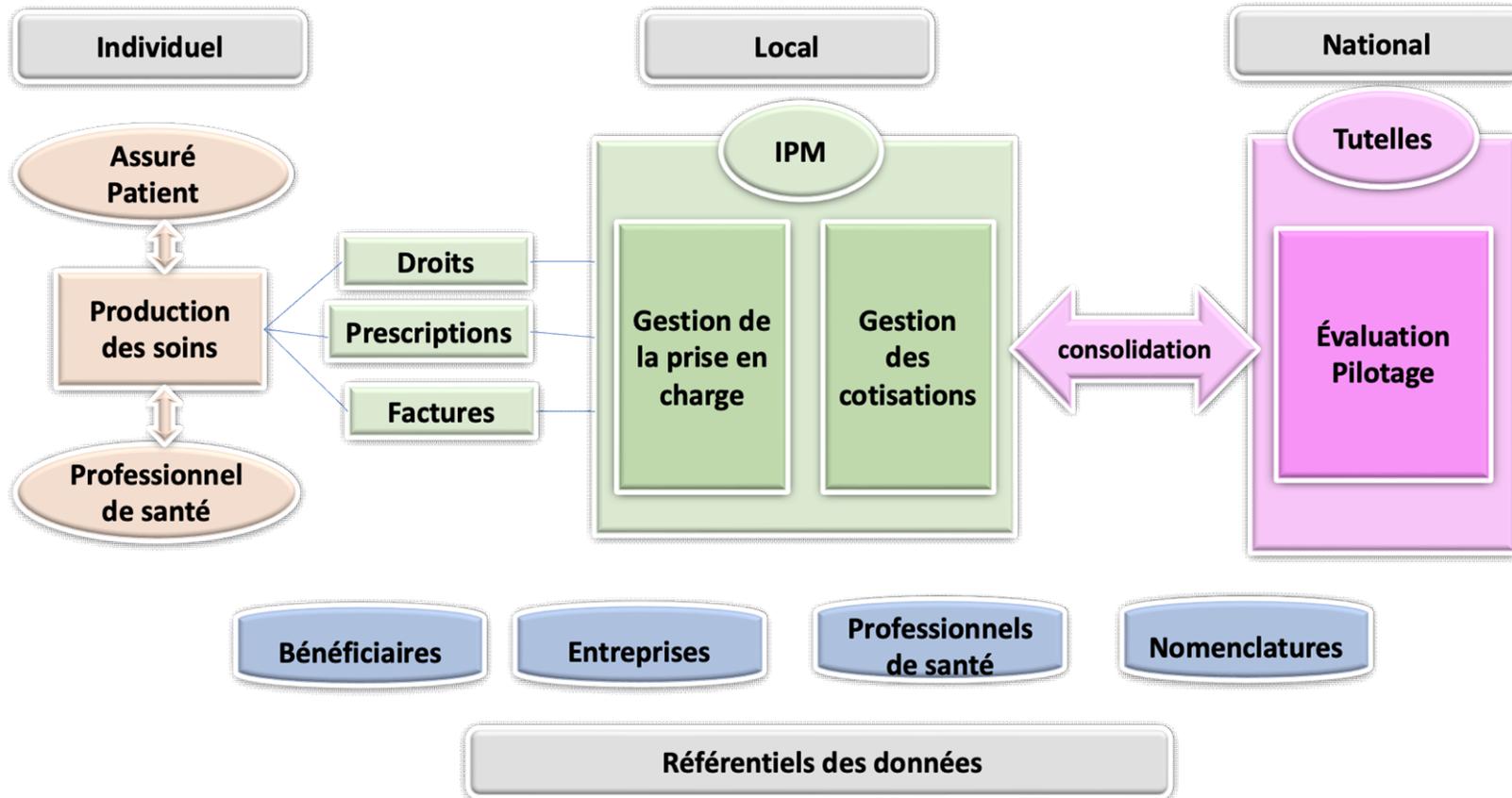
L'objectif principal poursuivi par l'ICAMO étant l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système de l'Assurance Maladie obligatoire avec des **IPM solidaires solvables viables et modernes**.

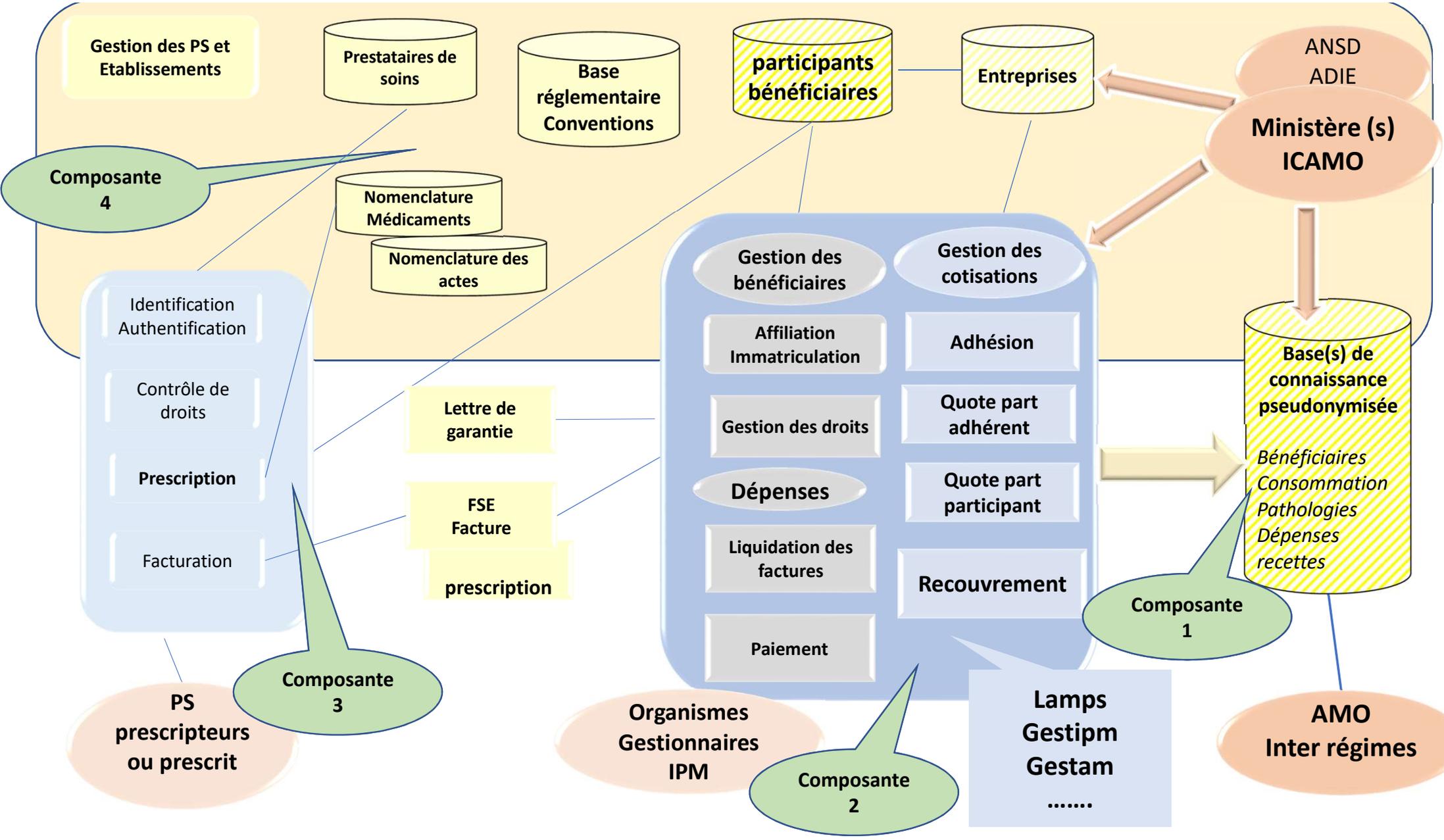


Vision globale du SIAMO



MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS







Composantes du projet SIAMO

COMPOSANTE 1 : la consolidation des informations utiles à la connaissance et au pilotage de l'AMO

COMPOSANTE 2 : Mise en œuvre d'un logiciel métier intégré dans chaque IPM

COMPOSANTE 3 : Gestion des relations avec les professionnels de santé

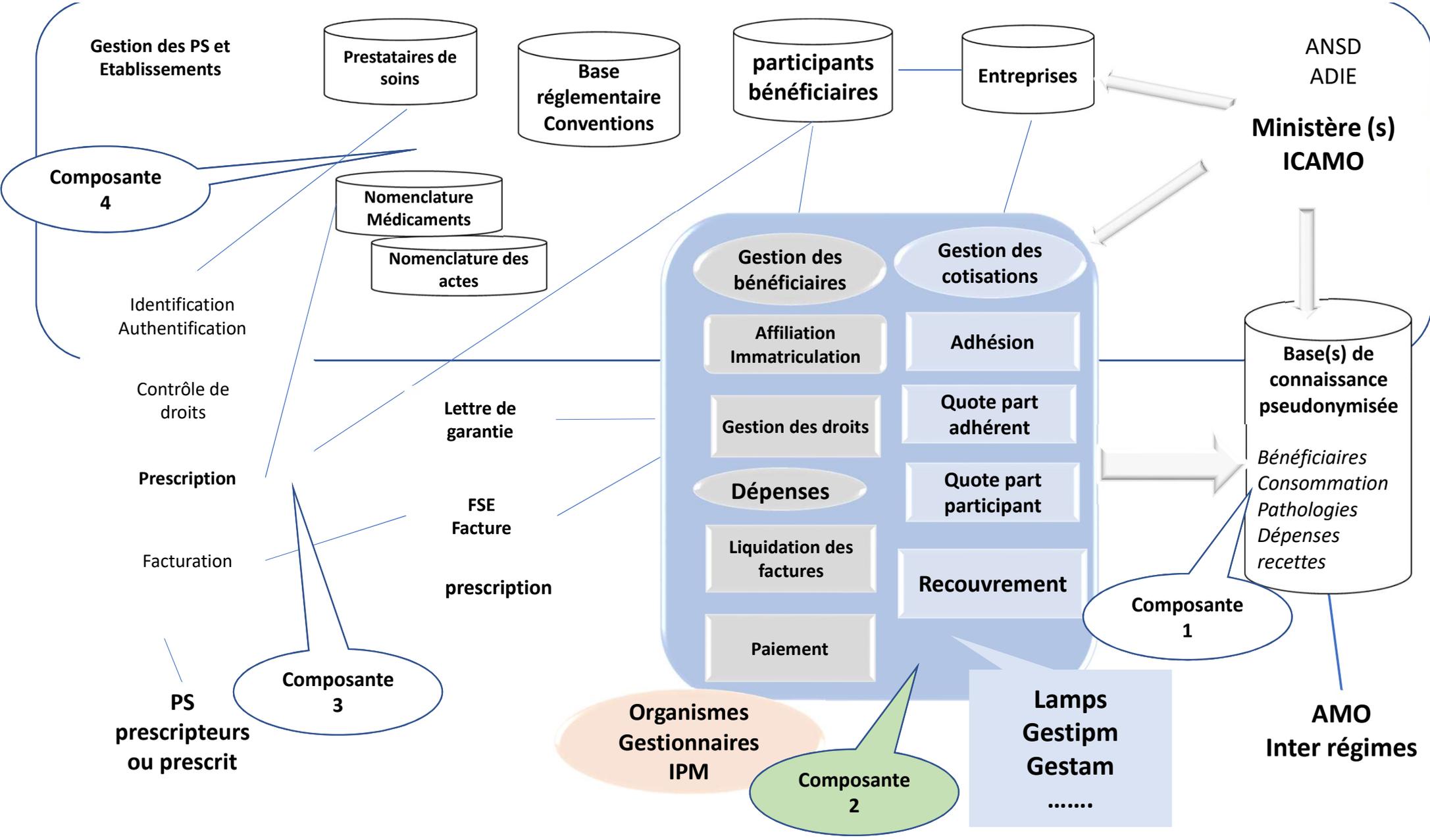
COMPOSANTE 4 : Schéma directeur du SI du pilotage de l'AMO

COMPOSANTE 5 : Conduite du changement



Le métier des IPM

Guide des procédures – équipements – logiciels



Pourquoi un guide des procédures ?



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Diminuer l'impact du départ d'un collaborateur

Intégrer plus rapidement de nouveaux collaborateurs

Distribuer les responsabilités et les tâches

Limiter les conflits

Assurer une qualité constante

Développer une intelligence collective

Optimiser vos processus



- Elaboration d'un manuel de procédures commun à toutes les IPM du Sénégal
 - Rédaction des procédures administratives, financières et comptables
 - Rédaction des procédures-type métier
- Périmètre :
 - Procédure métier : adhésions, affiliations, recouvrement des cotisations, gestion des participants et bénéficiaires, gestion du contentieux, gestion des prestations et conventions
 - Gestion administrative et financière : achats, gestion des ressources humaines, archivage, budget, comptabilité)

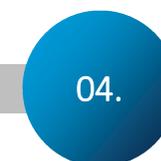
METHODOLOGIE



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Démarrer la mission et recueillir les attentes
- Formaliser la gouvernance
- Préciser les règles (délai de validation)
- Revue documentaire (procédures, notes...)
- Validation des procédures à rédiger

Démarrage - Cadrage



- Rédaction du projet de procédure suite aux ateliers participatifs
- Validation du comité opérationnel
- Intégration et élaboration version finale du manuel

Rédaction du Manuel



Ateliers participatifs

- Ateliers participatifs (10) avec les IPM
- Désignation d'un modérateur pour chaque atelier
- Présentation de procédures type et recueil des pratiques des IPM, textes
- Echanges sur les bonnes pratiques et règles
- Recueil et synthèse

Validation du Manuel

- Atelier de validation du manuel
- Publication de la version finale

LISTE DES PROCEDURES REDIGEEES : TECHNIQUE



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

DOMAINE	PROCÉDURES	Réf.
Gestion des adhésions - affiliations	Traitement d'une demande d'adhésion	T-ID-01-A
	Gestion des immatriculations	T-ID-02-A
Relation avec les adhérents et prestataires	Recouvrement des sommes dues	T-ID-03-A
	Lettre de garantie & bon de commande	T-ID-04-A
	Gestion des conventions	T-ID-05-A
	Liquidation des factures des prestataires et remboursements	T-ID-06-A
	Contrôle médical	T-ID-07-A
	Gestion des contentieux	T-ID-08-A

LISTE DES PROCEDURES REDIGEEES : ADMINISTRATION



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

DOMAINE	PROCÉDURES	Réf.
Ressources humaines	Gestion du recrutement	A-ID-RH-01-A
	Gestion des absences	A-ID-RH-02-A
	Gestion des fins de contrat	A-ID-RH-03-A
	Formation du personnel	A-ID-RH-04-A
	Evaluation du personnel	A-ID-RH-05-A
Gestion administrative	Gestion du courrier sortant	A-ID-AD-01-A
	Gestion du courrier entrant	A-ID-AD-02-A
	Archivage	A-ID-AD-03-A

LISTE DES PROCEDURES REDIGEES : FINANCES ET COMPTABILITE



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

DOMAINE	PROCÉDURES	Réf.
Finances-Comptabilité	Elaboration et suivi budgétaire	A-ID-FI-01-A
	Achats de biens et services	A-ID-FI-02-A
	Pilotage et reporting financier	A-ID-FI-03-A
	Organisation comptable	A-ID-FI-04-A

Pour chaque procédure



MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

T-ID-01-A | Traitement d'une demande d'adhésion

1 TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'ADHESION

1.1 Présentation de la procédure

1.1.1 Objectif et champ d'application de la procédure

La présente procédure décrit les modalités d'adhésion d'une entreprise à une IPM interentreprises. Le délai de traitement d'une demande d'adhésion ne doit pas dépasser quinze (15) jours.

1.1.2 Documents de référence

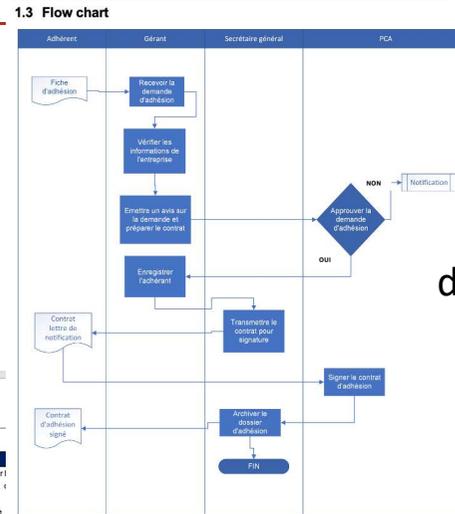
Titre
Décret 2012-832 portant organisation et fonctionnement des IPM
Arrêté ministériel 2013-2150 fixant les modèles types de statuts et de règlement intérieur des IPM

1.1.3 Abréviations

Abréviations	Signification abréviation
RCCM	Registre de Commerce et du Crédit mobile
NINEA	Numéro d'identification national des ent
PCA	Président du Conseil d'Administration
IPM	Institution de Prévoyance Maladie

1.1.4 Documents associés

Titre
Modèle de lettre de notification
Fiche d'adhésion



3
Flow Chart de la procédure

T-ID-01-A | Traitement d'une demande d'adhésion

1.2 Description de la procédure

Tâche(s)	Responsable	Description
Recevoir la demande d'adhésion	Agent administratif	Une entreprise souhaitant adhérer à l'IPM pour la maladie de ses salariés adresse une lettre de demande d'adhésion au PCA. La demande d'adhésion est accompagnée d'adhésion fournie par l'IPM. La fiche d'adhésion contient les informations d'identification de l'entreprise (raison sociale, adresse, numéros RCCM, NINEA, dirigeants, nombre de salariés...) ainsi que toute autre information permettant l'étude de la demande. A la réception du dossier (demande et fiche d'adhésion), l'agent administratif enregistre le courrier avec un numéro d'arrivée et la date et le transmet au Gérant.
Vérifier les informations de l'entreprise	Gérant	Le gérant effectue les contrôles suivants : solvabilité de l'entreprise (vérification de l'antécédent de paiement auprès des autres IPM), revue du nombre de participants et de bénéficiaires, etc.
Envoyer un avis sur la demande d'adhésion et préparer le contrat d'adhésion	Gérant / Secrétaire général	Après vérification des informations, le gérant rédige un avis (favorable ou non) sur la recevabilité de la demande. Il transmet la demande, la fiche d'adhésion et la note au PCA, accompagnés d'un projet de lettre de notification d'adhésion et un contrat d'adhésion (si l'avis est favorable).
Approuver ou refuser la demande d'adhésion	PCA	A la réception du dossier d'adhésion et de la note du Gérant, le PCA en prend connaissance et signe la lettre de notification en cas d'avis favorable. Le refus d'adhésion doit être justifié par un motif légitime. (Article 14 du décret 2012-832 portant organisation et fonctionnement des IPM). Le PCA retourne le dossier et le contrat d'adhésion ainsi que la lettre de notification au Gérant pour enregistrement et information de l'adhérent.

2
Description de la procédure

T-ID-01-A | Traitement d'une demande d'adhésion

Modèle de lettre de notification

Lieu : _____
Date : _____
A : _____
Destinataire : _____
Adresse : _____

Référence : _____
Objet : Notification d'adhésion

Madame, Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous informer que le Bureau Exécutif de l'IPM _____ a examiné votre demande d'adhésion et lui a accordé une suite favorable.
Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 14 du décret 2012-832 du 07 août 2012, nous vous prions :
• De procéder à compter du mois de _____ au versement des cotisations mensuelles (patronales et salariales), à hauteur de _____ FCFA pour votre effectif actuel.

T-ID-01-A | Traitement d'une demande d'adhésion

Modèle de lettre de Fiche d'adhésion

FICHE D'ADHESION

Je soussigné (é) : M(m), _____, _____, _____, entreprise suivante : _____
Forme juridique : _____
Nom de l'entreprise commerciale : _____
Adresse complète : _____
Téléphone : _____ Fax : _____
NINEA : _____ RC : _____
Courriel : _____

En vertu des dispositions combinées de la loi 75-50 du 03/04/1975 qui rend obligatoire la création des IPM et du décret 2012-832 du 07/08/2012, portant organisation et fonctionnement de celles-ci, et après avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur, m'engage par le présent contrat à en respecter les obligations et déclare adhérer à l'IPM _____.

Renseignements concernant l'entreprise
Création d'entreprise : Oui Non
Cet établissement a ajouté à d'autres établissements déjà adhérents à notre IPM Oui Non
Si oui, rappelez les numéros d'adhésions : _____
Dans le cas d'une succession d'entreprise, Nom du prédécesseur ou de l'entreprise précédente : _____
Effectif : _____

Fait à _____
Le _____
Cachet et signature IPM de la mention _____
Cachet de l'entreprise et Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

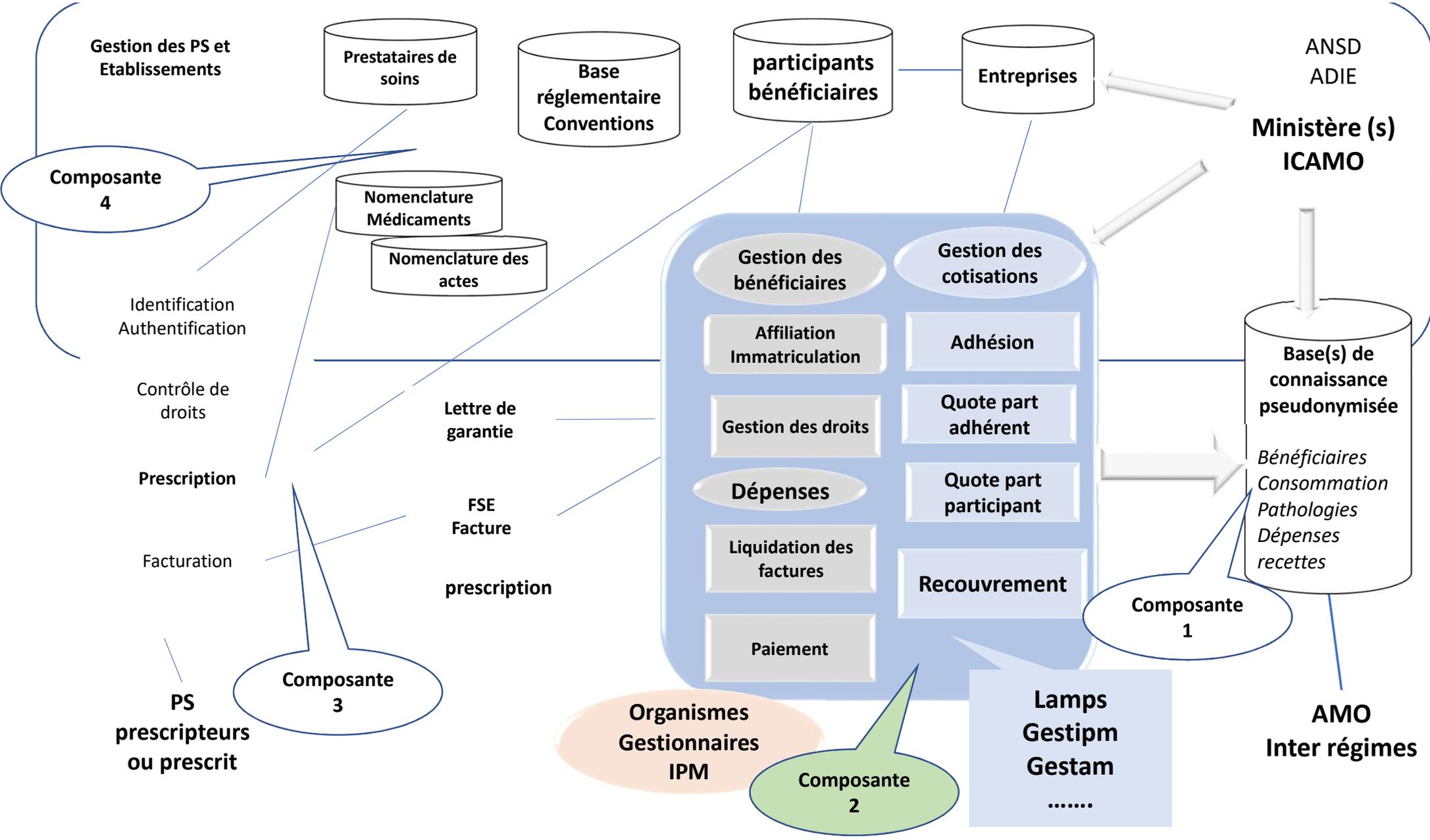
Modèles de documents

1
Présentation de la procédure



Le métier des IPM

Manuel –équipements – **logiciels**



Pourquoi digitaliser les procédures à travers le SIAMO ?



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

un gain de temps important, en s'affranchissant des tâches récurrentes à faible valeur ajoutée

une organisation interne optimisée

assurer une amélioration continue des processus

un gain de transparence et d'agilité dans la gestion des flux d'informations de l'IPM

une augmentation de la productivité, grâce à une charge mentale diminuée du fait de l'automatisation

une diminution des coûts

État des lieux SI des IPM



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

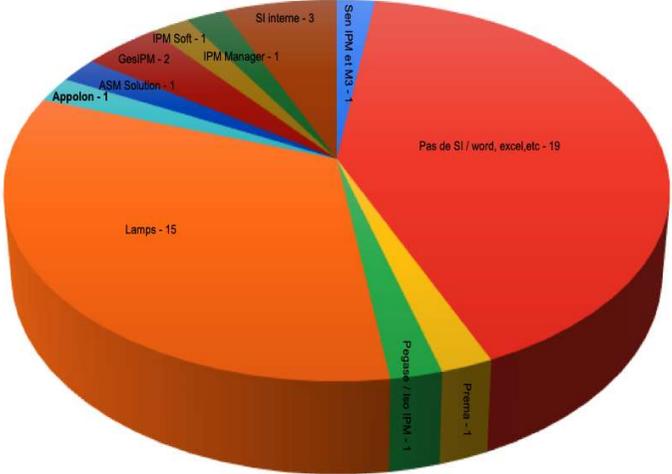
Sur 114 IPM, l'enquête a révélé que :

- 36 IPM partagent leur poste de travail principal ;
- 14 IPM sont sans machine ;
- une vingtaine de postes ont des caractéristiques techniques qui ne répondent plus aux normes actuelles des standards informatiques, pour prendre en charge les innovations technologiques;
- le logiciel Excel classé dans l'étude parmi les logiciels de bureautique et le logiciel LAPMS, un progiciel métier, sont les plus utilisés avec un taux de 28,9% chacun ;
- En dehors de ces deux logiciels, on note la présence d'autres logiciels tels que GESTIPM, OMNI7, IPMSOFT, FAGARU IPM, APPOLON, IPM MANAGEMENT et IPM SYSTEME ;
- en terme de fonctionnalités, les progiciels LAMPS et IPMSOF dominant ;
- 51,8% des IPM disposent d'une connexion en réseau local;
- le système de codification n'est pas harmonisé mais on note un taux de 80% d'IPM qui utilise le plan comptable SYSCOA.

Diagnostic 2016

- Questionnaire Mise à jour des informations sur l'outillage informatique des IPM ;
- 46 réponses d'IPM ;
 - Certaines IPM ont des développement internes :
 - 15 IPM ont LAMPS
 - 19 IPM n'ont pas de solutions
 - 2 IPM ont le logiciel GESTIPM

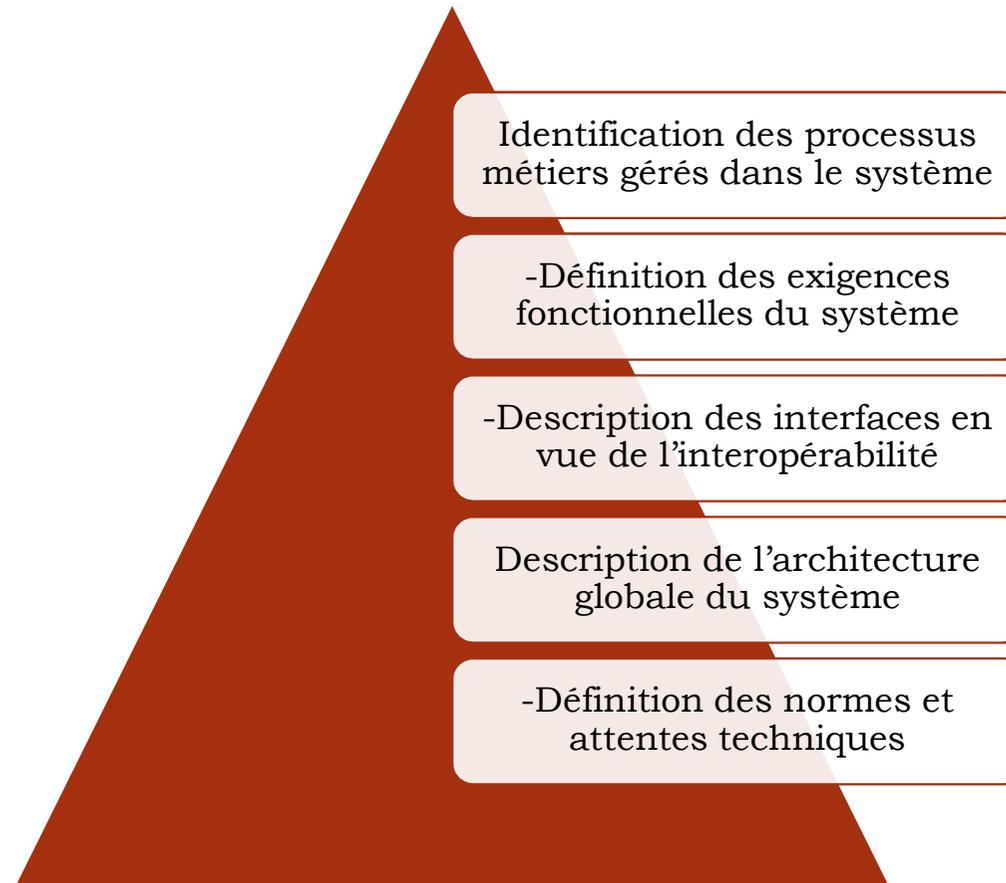
Diagnostic MAJ 2021



Le cahier des charges du logiciel métier des IPM

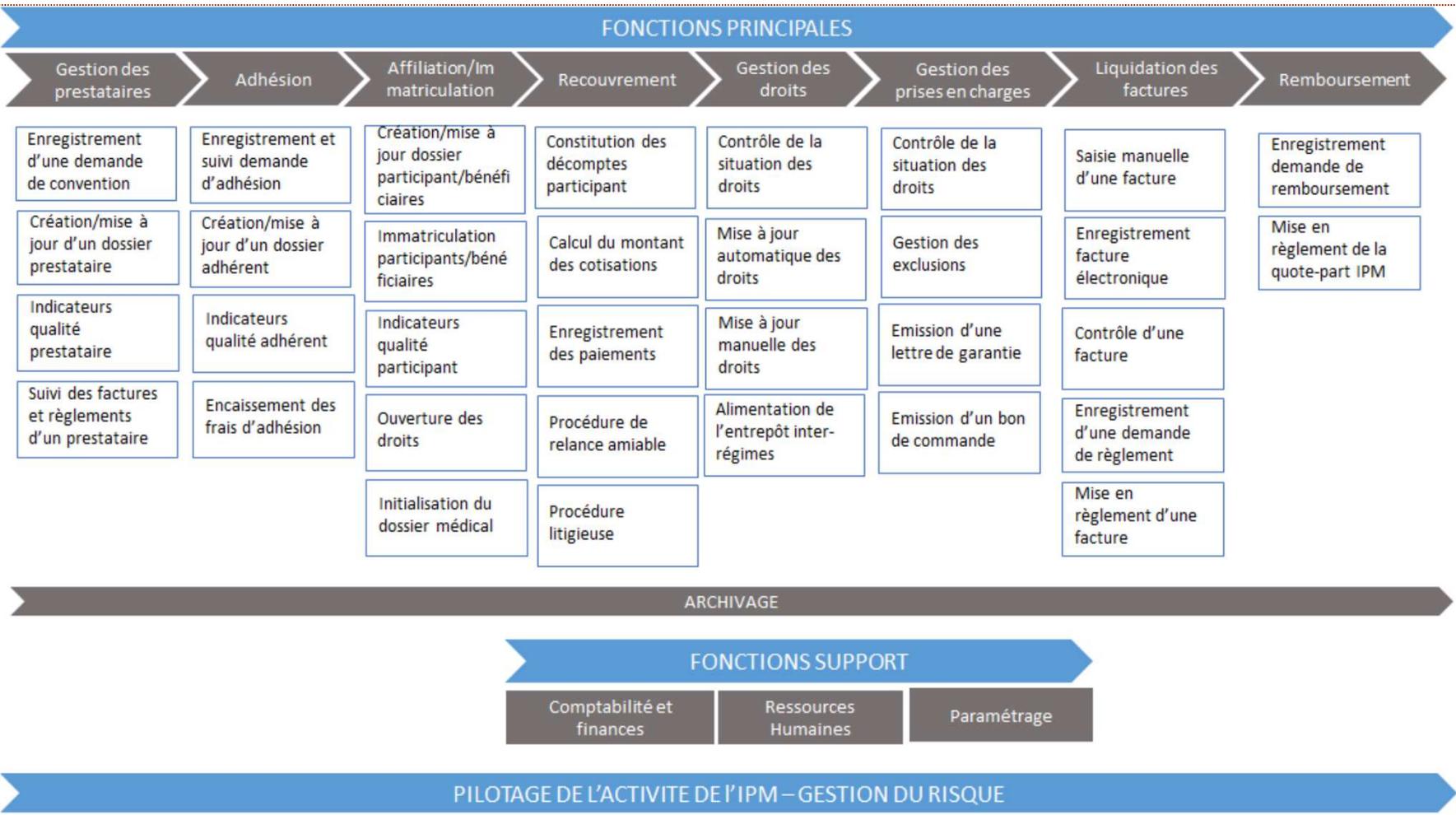


MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



Mise en œuvre d'un logiciel métier intégré dans chaque IPM

Synthèse des fonctionnalités



Choix de la solution logicielle



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Une des premières activités de ce projet a été de choisir de la solution logicielle adéquate pour les IPM. Cette activité recouvre deux objectifs principaux bien identifiés et complémentaires :

1

Pouvoir doter chaque IPM d'un outil de gestion interne qui couvre l'ensemble des processus et des fonctions décrites dans le cahier des charges.

2

Produire les informations et les indicateurs indispensables pour maîtriser la gestion au niveau local et permettre aux organismes de tutelle, ICAMO et ministère d'assurer leur rôle de pilotage de l'AMO : mesure, évaluation et évolution.

Dispositif de certification



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Plusieurs types de solutions seront possibles : **des logiciels existants du marché** (LAMPS, GESTIPM, SOLUTISICARE, TANEL, etc.), des logiciels internes (TRANSVIE, SENELEC, IEZ, etc.), une suite logicielle institutionnelle (GESTAM/SITFAC). De nouveaux entrants pourront intervenir sous réserve d'entrer dans le cadre général.

La stratégie adoptée pour équiper les IPM a fait l'objet d'une réflexion de fond sur la base de plusieurs scénarios argumentés pour aboutir à l'agrément de plusieurs solutions éligibles sur des critères précis.

Ce scénario permet à **chaque IPM d'opérer son choix, selon ses critères et en toute indépendance**, parmi plusieurs solutions sous réserve de respecter les exigences du cahier des charges du SIAMO.

Dispositif de certification



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Pour être retenue, chaque solution doit être certifiée sur la base des besoins fonctionnels, techniques et en matière d'organisation.

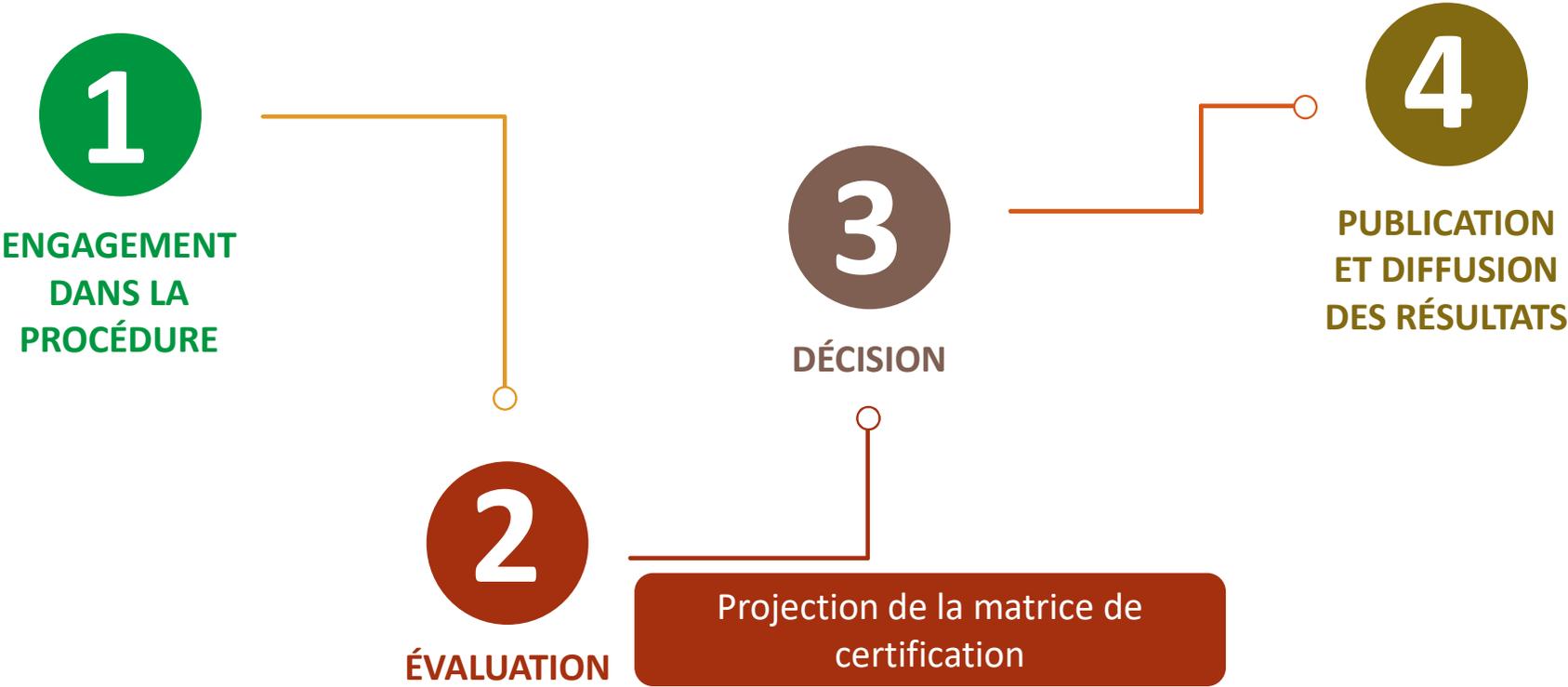
Le dispositif de certification :

- Permettra de valider l'alignement des solutions existantes et à venir aux besoins techniques, fonctionnels et organisationnels du SIAMO
- Pourra être employé tel un support de communication pour échanger sur des projets à venir
- Offrira un moyen de mettre en évidence les optimisations du SI (redondance, simplification)

Dispositif d'homologation



MINISTRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS





LAMPS :

- Toutes les exigences fonctionnelles, techniques et organisationnelles ont été passées en revue. **La dernière version de la solution LAMPS couvrent toutes les exigences** fonctionnelles, techniques et organisationnelles attendues dans le cadre de la certification. Il est recommandé aux IPM détentrice de la SOLUTION LAMPS de migrer vers la version certifiée.

SOLUTISICARE :

- Toutes les exigences fonctionnelles, techniques et organisationnelles ont été passées en revue. **La solution SOLUTISICARE (pour les IPM) couvre toutes les exigences** fonctionnelles, techniques et organisationnelles attendues dans le cadre de la certification.

Nous vous invitons à vous rapprocher des éditeurs pour toute information complémentaire

Editeurs en cours d'homologation



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

TANEL :

TANEL couvre une grande partie des fonctionnalités attendues dans le cadre de cette certification.

- L'éditeur s'engage à adapter sa solution afin de couvrir l'entièreté des exigences attendues dans le cadre de la certification de l'AMO.

GESTIPM :

La dernière version de **GESTIPM** (en cours de finalisation) couvre les fonctionnalités attendues dans le cadre de la certification menée par l'AMO. Les IPM détentrices de cette solution devront migrer vers cette dernière version.

Nous vous invitons à vous rapprocher des éditeurs pour toute information complémentaire.

GESTAM / SIFAC :

La solution institutionnelle proposée par l'ANACMU pour les IPM couvre les fonctionnalités attendues pour le cœur de métier des IPM. Elle est en cours de test auprès de pilotes IPM. L'information sur la finalisation du produit sera transmise par l'ICAMO.



Le métier des IPM

Manuel – Equipements – Logiciels

Matériels informatique pour les IPM



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



Un premier lot
d'équipements
distribués à 50 IPM



Étapes à venir par composante

- **Composante 1** - Remontée des des données pour chaque IPM
- **Composante 2** - Certification des éditeurs
- Démarrer le processus d'homologation des développement interne
- Finaliser les tests GESTAM et sa montée en charge
- **Composante 3** - Dans le cadre d'ateliers, produire l'état des lieux et feuille de route de la composante
- **Composante 4** - Dans le cadre d'ateliers, produire l'état des lieux et feuille de route de la composante